

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_115

Objet : Aménagement du site de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Nouveau Rivage (friche des anciens abattoirs) à Hazebrouck - Objectifs et modalités de concertation

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (78) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 86

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026 115

Objet : Aménagement du site de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Nouveau Rivage (friche des anciens abattoirs) à Hazebrouck - Objectifs et modalités de concertation

Cœur de Flandre Agglo envisage la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Nouveau Rivage sur le secteur des anciens abattoirs d'Hazebrouck, dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain et de création de la future piscine intercommunale.

Les objectifs poursuivis par la ZAC sont :

- le renouvellement et la valorisation de la friche des abattoirs, pour transformer un site vacant en quartier attractif et vivant.
- la création du futur centre aquatique intercommunal et de ses infrastructures associées ;
- la réalisation d'espaces publics de qualité, ouverts et accessibles, contribuant à l'attractivité et à la convivialité du quartier ;
- le développement de logements diversifiés pour répondre aux besoins du territoire ;

La création de la ZAC Nouveau Rivage doit faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée d'élaboration du projet. Cette concertation a pour finalité d'informer le public sur les enjeux et caractéristiques du projet, de recueillir ses observations et propositions, et de permettre, le cas échéant, d'adapter le projet dans le respect des objectifs définis par la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L103-2, L103-3 et L103-4 ;

Vu la délibération du 17 septembre 2024 définissant l'intérêt communautaire de la friche des abattoirs à Hazebrouck ;

Vu la délibération du 18 mars 2025 approuvant la concession d'aménagement relative au projet des abattoirs d'Hazebrouck ;

Vu la délibération du 7 juillet 2026 modifiant le périmètre de l'intérêt communautaire de la friche des abattoirs à Hazebrouck ;

Il vous est proposé :

- d'approuver les objectifs poursuivis par la création de la ZAC Nouveau Rivage sur les anciens abattoirs d'Hazebrouck, mentionnés dans les considérants ci-dessus,
- d'arrêter les modalités de la concertation préalable relatives au projet de création de la ZAC Nouveau Rivage , telles que définies ci-après :

Dispositif de concertation

La concertation s'organisera en trois temps :

- Temps 1 :
 - organisation d'une réunion publique de lancement, visant à présenter le projet et ses enjeux ;
 - réalisation d'un diagnostic en marchant, permettant d'appréhender les enjeux du site ;
 - Temps 2 :
 - organisation d'un atelier participatif de type "World café", destiné à recueillir les attentes et contributions du public ;
 - Temps 3 :
 - organisation d'une réunion publique de restitution, présentant les enseignements de la concertation.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la concertation préalable.

Vote :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

